

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **17 janvier 2024**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Madame Hélène Côté Lambert, conseillère # 3

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2

Poste Vacant, conseillère # 4

Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Ne formant pas quorum et sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Antoine Prévost, directeur général et greffier-trésorier assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents ne forment pas le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du Quorum :

Le quorum n'étant pas constaté, la séance extraordinaire est ouverte à 19 h 05 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Monsieur Antoine Prévost, directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique et en présentiel

Considérant le fait qu'il n'y a pas Quorum et selon l'article 155 du Code municipal du Québec, la Mairesse donne un délai d'une heure afin de voir si le quorum sera formé.

Considérant qu'à 20 h 05, le quorum n'est toujours pas formé ;

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et adopté à l'unanimité du membre du conseil présent :

Madame Johanne Delage, Mairesse

D'ajourner la présente séance au 24 janvier à 18 h 15 à la salle du conseil.

2024-01-001

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Antoine Prévost
Directeur général, greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse